



Licenciement en cdi pour refus de poste

Par **goumi**, le **26/09/2012** à **18:44**

Bonjour,
je suis actuellement en CDI dans une entreprise à 50 % avec un contrat en CDD à 20 %.
Au 1er janvier 2013, il y aura une fusion entre diverses entreprises dans le même secteur.
Mon directeur veut me proposer un CDI à 50 % à 80 kms de mon domicile. En cas de refus, qu'est ce que je risque ? Il m'a parlé de licenciement. Est-il dans son droit ?
Merci pour vos réponses

Par **pat76**, le **27/09/2012** à **16:31**

Bonjour

Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail qui précise le secteur géographique où vous pourriez être muté?

Vous avez un CDI et un CDD avec votre employeur?

Quel est le motif du CDD?

Vous êtes à temps partiel donc l'employeur ne peut modifier votre contrat de travail sans votre accord.

Si il avait un licenciement, il ne pourrait être que économique.